

E N I G M E.

D'Une mere fort belle étant la laide fille,
Sans ourler, coudre, ni broder,
Je fais rendre utile une aiguille
A ceux qui fixement viennent me regarder.
Gens réglés prennent soin d'observer ma conduite,
Rendez-vous amoureux viennent pourtant à la
suite
D'aucuns regards que lon jette sur moi.
Mon aspect fort souvent a causé de l'effroi;
Je dessine à merveille, & je ne saurois peindre,
Mais sans teinture je fais teindre.

A V I S.

LE Public est averti, que Mrs. du Grand
Chapitre Métropolitain & Electoral de
Trevés sont d'intention de faire un nouveau
Bail des Seigneuries & Bans de *Viviers* & de
Mairy situées en Lorraine, & qu'à cet effet ils
ont fixé le 29. du mois de Mars 1742.,
auquel jour vers les 9. heures du matin il sera
procedé par enchère au Bail desdites Terres,
Dîmes, Rentes, & Profits quelconques d'icelles,
aux dévis & conditions à proposer pour lors.
Partant ceux qui voudront faire leurs mises à
cette enchère, sont invités de se trouver au
tems marqué à la Chambre Capitulaire dans la
Ville de Trevés.